

Le 13 mars 2020

À TOUT LE PERSONNEL

Bonjour,

Vu le contexte actuel, nous vous transmettons d'importantes informations à jour le 13 mars 2020, à 17h.

Nos établissements sont fermés jusqu'au 27 mars 2020. La réouverture des écoles, des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes dépendra de l'évolution de la situation.

Symptômes

Nous vous rappelons que les symptômes du COVID-19 sont les suivants :

- Toux OU
- Fièvre OU
- Difficultés respiratoires

Pour toutes questions relatives à votre santé vous devez communiquer au numéro 1-877-644-4545 ou consulter le site Internet www.quebec.ca

Les employés dont le diagnostic de COVID-19 est confirmé doivent soumettre une confirmation médicale de ce diagnostic à l'adresse courriel suivante : srh-sante@csduroy.qc.ca

Règles d'isolement au 13 mars 2020

Si vous êtes revenus d'un voyage à l'étranger depuis le 12 mars 2020, vous devez obligatoirement vous isoler pour une période de 14 jours. Si vous éprouvez des symptômes durant cette période, vous devez consulter un spécialiste de la santé et votre retour au travail devra être autorisé par ce dernier. Votre rémunération sera maintenue selon vos conditions d'emploi.

Si vous êtes revenus d'un voyage avant le 12 mars 2020, vous n'êtes pas soumis à un isolement à moins d'être revenus de l'Italie, de l'Iran ou de la Chine.

Voyages personnels à l'étranger (hors Canada)

Si vous aviez des vacances autorisées et un voyage prévu à compter du 13 mars 2020, nous maintenons vos vacances mais nous vous recommandons fortement d'annuler votre voyage.

Toujours dans le cadre de vacances déjà autorisées, si vous comptez réserver un voyage à partir du 13 mars 2020, sachez que la Commission scolaire ne vous le recommande pas. Vous devez considérer que vous serez obligatoirement en isolement durant 14 jours à votre retour et que le maintien de votre traitement salarial n'est pas garanti à ce jour.

Personnel requis

- Le centre administratif sera ouvert selon l'horaire habituel. Les membres du personnel ayant leur bureau au 1515 rue Sainte-Marguerite doivent donc se présenter au travail.

- Le personnel enseignant n'est pas tenu de se présenter au travail au cours de ces deux semaines.
- Tous les membres du personnel d'encadrement doivent se présenter dans leur école ou leur centre selon l'horaire habituel lundi et des précisions seront acheminées au cours de la journée pour les journées suivantes.
- Tous les autres membres du personnel des écoles et de centres de FP et FGA sont en congé lundi et un avis sera acheminé si du personnel peut être appelé au travail dans les deux semaines de fermeture.
- Nous n'avons eu aucune information concernant l'ouverture de services de garde dans nos écoles, donc ils sont tous fermés lundi matin. Du personnel pourrait être requis au travail dans l'éventualité où un service de garde doit être ouvert. Le cas échéant des communications suivront à cet effet.

Votre rémunération sera maintenue selon vos conditions d'emploi.

Dans l'éventualité où un employé requis au travail a besoin de bénéficier d'un congé pour obligation familiale (banque prévue aux convention collective ou Loi sur les normes du travail) nous l'invitons à contacter son supérieur immédiat pour l'en informer.

Pour toute question relative à votre statut d'emploi, rémunération ou autre, veuillez adresser votre question à l'adresse suivante : covid19info@csgduroy.qc.ca

Retour au travail

Vous avez la responsabilité de surveiller le site internet de notre Commission scolaire pour connaître les modalités de retour au travail.

Nous vivons actuellement une situation exceptionnelle au Québec qui commande des mesures exceptionnelles. Nous suivons les directives émises par nos gouvernements et veillons à vous transmettre rapidement toute information pertinente.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'accepter mes meilleures salutations.

Luc Galvani
Directeur général

c.c. présidents du syndicat du soutien scolaire, de l'enseignement des Vieilles-Forges, du SPPECCQ, de l'AMDE et de l'AQCS.